



**Conseil Municipal du 3 avril 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2024/10**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine  
HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte Administratif 2023,  
Vu le Compte de Gestion 2023 du receveur,  
Vu l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023,  
Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif  
2023 est de 1 231 462,39 €,  
Considérant que la section d'investissement présente un excédent de 272 468,43 € auquel  
doit être retranché le solde des reports de l'exercice à hauteur de - 316 500 €,  
Considérant qu'en conséquence la section d'investissement présente un besoin de  
financement de 44 031,57 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité



DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2023, comme suit.

- 503 517 G à la section d'investissement (article 1068 — excédent de fonctionnement capitalisé)
- 727 945,39 € excédent de fonctionnement reporté (article 002)
- 272 468,43 € excédent d'investissement reporté (article 001)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de séance  
  
  
André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16/04/2024.